

SGV → Dans l'un des derniers bulletins d'info du BNIC sur les prix des eaux-de-vie, on relève des chiffres surprenants. Le SGV a réagi.

Prix indécents, le SGV monte au créneau

La grille des prix moyens pondérés constatés au départ de la propriété, a été publiée fin Août, par le BNIC. Connue aujourd'hui de l'ensemble de la profession, elle a fait réagir fortement, les responsables du Syndicat Général des Vignerons.

Entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2009, l'Interprofession a enregistré des transactions en compte 1, à des niveaux que Christophe Forget et Xavier Desouche (le président et le secrétaire général du Syndicat) jugent indécents. 573 euros l'hectolitre d'alcool pur pour des Petite Champagne et 665 pour des Fins Bois.

« Cette pratique est inacceptable, c'est un mépris total du travail des viticulteurs » ont condamné les responsables du Syndicat, en opposant le coût réel de production pour ces eaux-de-vie de la récolte 2007. Soit 5870 euros à l'hectare, et 717 euros pour un hl AP, en raison d'une production/ha moyenne de 8,2 hectos cette année-là. Ce qui porte le prix de revient d'un hectolitre d'alcool pur à 1049 euros, quand on inclut les frais de distillation (130 euros) et ceux du vieillissement sur deux ans (202 euros). Autrement dit un prix de vente, pour le viticulteur, qui le prive de 40 % de son revenu.

« Même si ce phénomène ne concerne qu'une petite quantité - 281 hectos en Petite Cham-

pagne, et 150 en Fins Bois - nous ne pouvons tolérer cette pratique. Et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que le phénomène ne s'amplifie pas » ont affirmé Christophe Forget et Xavier Desouche, qui justement, ont créé avec leurs collègues syndiqués il y a deux ans, une commission spécifique chargée d'accompagner les viticulteurs dans leurs transactions avec les négociants. Initiative et travail totalement bafoués par ces acheteurs (et leurs intermédiaires) sans scrupules que le SGV menace de dénoncer publiquement. La loi de l'offre et la demande a le dos plutôt large !

A défaut de pouvoir intervenir efficacement dans de brefs délais, les responsables du SGV conseillent aux viticulteurs, obligés de renflouer leur trésorerie rapidement, de se rapprocher de leur banque, pour éviter ces opérations dommageables qui risquent d'amputer leur avenir professionnel. Il est question pour le SGV de prendre contact avec les créanciers « privilégiés » de la viticulture : MSA et Impôts, afin d'obtenir des délais de paiement. Mais la meilleure réponse à ces problèmes, semble être, à la veille des vendanges, une bonne affectation des volumes produits. Un bref calcul de Christophe Forget a mis en exergue qu'avec une législation qui autorise un rendement libre sur les hectares « autres débouchés » - soit des



Xavier Desouche.

niveaux tolérés de 300 hectos/ha, le revenu brut de ces hectares atteindrait très probablement 5 500 à 6 000 euros (si ce n'est plus). Avec une garantie de paiement à moins de 60 jours. Une opportunité à ne pas écarter sans réflexion.

Autre intérêt de cette stratégie, ont souligné Christophe Forget et Xavier Desouche : en agissant ainsi, on pourrait freiner cette année une « suraffectation » au cognac, avec à la clé, une conséquence favorable sur le rendement cognac l'an prochain. Un rendement déjà annoncé à la baisse. Les opposants systématiques au principe de l'affectation seront-ils assez sages pour un tel choix, dont l'intérêt a pourtant été largement démontré et reconnu par l'Interprofession ?

G. GUIDIER